



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 26 - 269
Accusé de réception en préfecture
094-219400179-20260428-DEC26-269-AR
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

P...
28 AVR. 2026

**Direction des Assemblées, Assurances,
Affaires Juridiques et Domaniales (D.3A.J.D.)**

Affaire suivie par

Madame Ghislaine SAUVAGE

Tél. : 01.89.12.43.49

g.sauvage@mairie-champigny94.fr

IB/GS – D14779

DECISION

Pris en application de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2 839 m², situé au 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la SADEV 94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 30 novembre 2026 et à titre gratuit.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-030 en date du 21 mars 2026 portant délégation au Maire d'une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat ;

Vu l'arrêté n°ARR26-075 du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame Sophie AMAR, 3^{ème} Adjointe, en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier sur une partie des attributions énumérées à l'article L2122-22 du même code,

Considérant que :

La commune de Champigny-sur-Marne souhaite aménager un espace dédié à la pratique des glisses urbaines (skate park) dans le cadre des initiatives de Champigny plage qui se tiendront du 04 au 19 juillet 2026, et utiliser le terrain dans le cadre de la foire au Troc et aux Cochons qui se tiendra les 07 et le 08 novembre 2026.

Un projet d'aménagement de la ZAC DU PARC TECHNOLOGIQUE DES BORDS DE MARNE est en cours de réalisation, l'occupation du bien décrit présente un caractère strictement précaire.

A cet effet, la commune souhaite formaliser la mise à disposition d'un terrain disponible, situé au 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne, appartenant à la SADEV 94 par une convention d'occupation précaire, ci-annexée, de sa date de signature jusqu'au 30 novembre 2026 et à titre gratuit qu'il convient d'approuver.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260428-DEC26-269-AR
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention d'occupation précaire, terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2 839 m², situé 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne, accordée par la SADEV94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 30 novembre 2026 et à titre gratuit.

Fait en Mairie de Champigny-sur-Marne, le

28 AVR. 2026

**Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée**



Sophie AMAR